
Les Temps Modernes

Juin - juillet 1971

Procès

de

Marrakech

LE PROCES DE MARRAKECH

La police marocaine n'a pas le privilège d'être la seule à déjouer des complots, c'est même l'essence de la fonction policière, mais elle est en train de se tailler une espèce de record : cinq complots en un peu moins de quinze années, tous marqués par de retentissants procès politiques. Le dernier en date, celui de 1964, se conclut par onze condamnations à mort — dont huit par contumace — et seule l'opinion internationale empêcha l'exécution des trois condamnés.

Le procès qui s'est ouvert le 14 juin à Marrakech s'inscrit donc dans une longue tradition, mais il ne se limite pas à reproduire ceux qui l'ont précédé. La différence essentielle tient au nombre et à la diversité des inculpés. L'acte d'accusation comprend 193 noms ; 161 inculpés sont présents dans la salle, 32 sont en fuite.

Et, pour la première fois dans un procès de cette importance, les inculpés ne sont pas essentiellement des intellectuels, avocats, professeurs ou étudiants, mais appartiennent à toutes les catégories sociales. Les trois-quarts d'entre eux sont ouvriers, paysans, petits artisans, commerçants, fonctionnaires, chômeurs. La plupart sont des militants de l'Union Nationale des Forces Populaires, l'U.N.F.P. — le parti de Mehdi Ben Barka ; ils ont combattu dans les rangs de la Résistance nationale contre l'occupant français, ils ont vu, peu à peu, leur victoire confisquée par les féodaux marocains, les anciens « collabos » du protectorat, aujourd'hui promus aux plus hauts postes du régime. Cette contradiction, ils la revivent chaque jour dans la salle d'audience : le président du tribunal, Mohammed Laâbi, est un ancien secrétaire particulier de Ben Arafa ; c'est lui qui rédigea l'acte d'allégeance au Sultan fantoche et fit le démarcheur auprès

des Uléma de Fès pour réunir des signatures au bas de ce texte qui consacrait la déchéance de Mohammed V.

En 1957, Mohammed Laâbi figurait sur la liste des 193 traîtres, déchus de tous leurs droits par le premier gouvernement du Maroc indépendant. Un détail en passant : 193 traîtres en 1957 ; 193 accusés au procès de Marrakech. Ce n'est pas tout : sur cette liste publiée dans le Bulletin Officiel du 6 septembre 1957, Mohammed Laâbi porte le numéro 162 ; dans l'acte d'accusation du procès de juin 1971, le cent-soixante deuxième nom est celui de Mohammed Basri, le principal accusé (bien qu'absent), celui qui passe, selon la police, pour le « chef » du prétendu complot. Dans le contexte, il faut exclure le hasard. Quand on examine les dossiers de chacun des accusés, quand on sait que les suspects ont été infiniment plus nombreux, on peut s'interroger sérieusement sur la coïncidence. Un détail, bien sûr, mais qui, d'entrée, donne à ce procès un éclairage bien singulier.



Tout a commencé le 16 décembre 1969. Ce jour-là, le commissaire principal Hamiani, chef de la brigade nationale de la police judiciaire, reçoit dans son bureau, à Rabat, la visite d'un certain Brahim Mounadi. Mounadi est un responsable de l'U.N.F.P. dans la région de Marrakech. Il a décidé de changer de bord. Selon lui, des militants de ce parti sont en train de constituer, dans le Sud, une organisation secrète dont le but est de renverser le régime par les armes. Il en connaît les membres, les liaisons, les mots de passe, les activités et les projets. Il occupe lui-même des responsabilités importantes dans la région d'Amizmiz dont il est originaire.

Le commissaire Hamiani ne chôme pas : dès le lendemain une centaine de personnes sont arrêtées, dont Habib Forkani, responsable de la Fédération du Sud de l'U.N.F.P. Ces arrestations s'effectuent bien sûr à la mode marocaine. Les « suspects » sont enlevés. Aux familles qui s'inquiètent, la police répond qu'elle n'est au courant de rien, mais elle leur conseille aussi, impérativement, de se taire. Quant à la justice, elle n'est évidemment pas saisie. Elle ne le sera que de nombreux mois plus tard. Les « renseignements » de Mounadi ont donc été bien exploités.

Le Palais royal tient son « complot », il ne lui manque plus que les têtes. C'est Franco qui va se charger de les fournir.

Avec une exemplaire concision, le procès-verbal de police rappelle l'incident. Le passage vaut d'être cité en entier : « C'est à ce stade de l'enquête qu'il est advenu un fait important ; c'est le refoulement vers leur pays d'origine par les autorités espagnoles des nommés : Ajar Mohammed dit Saïd Bounaïlat, Benjelloun Ahmed dit Abdelmoumen, à qui elles ont reproché, paraît-il, de se livrer à de la propagande communiste. A leur arrivée à l'aéroport de Casablanca, ils ont été appréhendés et fouillés minutieusement... »

La police, une fois n'est pas coutume, est ici bien avare de détails. La presse de l'époque, on s'en souvient peut-être, avait parlé d'une « deuxième affaire Ben Barka » à Madrid. Rappelons les faits. Le 9 janvier 1970, M. Boutaleb, ministre marocain des Affaires étrangères, rend visite à Lopez-Bravo, son collègue espagnol. Le 24 janvier, six réfugiés marocains sont arrêtés à Madrid. Immédiatement le gouvernement marocain réclame leur extradition ; il adresse une requête en ce sens le 11 février au gouvernement franquiste. Or, il n'y a pas d'accords d'extradition entre les deux pays. Quatre sur les six détenus, titulaires de passeports syriens, sont fermement réclamés par la Syrie, qui obtient finalement gain de cause. Les deux autres sont livrés. Pendant plusieurs semaines le gouvernement marocain déclarera n'avoir aucune connaissance du sort de Benjelloun et de Ajar, rapatriés, pieds et mains liés, par avion spécial entre le 16 et le 20 février 1970.

Décidément le commissaire Hamiani a beaucoup de chance. Après la dénonciation « spontanée » de Mounadi, après le cadeau de Franco, il peut conclure son rapport : « En définitive, il apparaît clairement que Basri Mohammed a monté une organisation subversive qui se propose comme but de renverser le régime du pays. Pour arriver à cette fin, il a organisé des stages en Algérie, puis en Syrie où des Marocains ont été entraînés au maniement des armes, à la constitution de cellules terroristes dans les villes et les campagnes. » Clairement ? C'est surtout clair pour le commissaire Hamiani. Des militants marocains ont été effectivement entraînés militairement en Syrie pour combattre... aux côtés des commandos palestiniens. Mais pour l'accusation ce ne peut être qu'un prétexte. D'autant que le gouver-

nement marocain se livre alors à une furieuse entreprise diplomatique auprès des gouvernements algérien et tunisien. L'objectif : organiser un vaste procès maghrébin contre le Baas syrien. Mais le coup échoue. Ni les Tunisiens, ni les Algériens¹ n'acceptent l'opération, que le changement de régime en Syrie prive d'ailleurs de ses dernières raisons d'être.

C'est ainsi que le 29 décembre 1970, le Tribunal Militaire de Rabat, qui avait été hâtivement saisi de l'affaire, se déclare incompétent. Il n'y a pas selon lui « atteinte à la sécurité extérieure de l'État » et les accusés ne sont pas de son ressort. Entre temps, et dans le cadre de cette inculpation, des dizaines de militants ont été « arrêtés » dans tout le Maroc. Le principal responsable de l'U.N.F.P. à Rabat, Mohammed Lyazghi, est enlevé en novembre 1970 : comme d'habitude la police n'est pas au courant. Il faudra attendre le 19 décembre pour que son arrestation soit officiellement reconnue.

Ces quelques éléments sont loin de constituer la totalité de l'opération policière qui s'est déroulée pendant plus d'un an. Ils permettent néanmoins d'en saisir les grandes lignes. En fait, il ne s'agit pas d'une mais de deux opérations distinctes, confondues par la suite. L'une qui a pour fonction de liquider, à l'inté-

1. Le rôle du gouvernement algérien demeure tout de même assez trouble dans cette affaire. Les accusés qui ont été « arrêtés » en Espagne ont longtemps résidé en Algérie. Juste retour des choses quand on sait le rôle important qu'ont joué certains militants marocains aux côtés du F.L.N. algérien du temps de la révolution algérienne, Bounaïlat (Ajar) notamment. Depuis le coup d'Etat du 19 juin 1965, en Algérie, les relations entre l'opposition marocaine et le gouvernement algérien ont connu divers aléas. Quelle que soit à ce sujet l'opinion d'un secteur déterminé de l'U.N.F.P., il semble que les fautes commises ne soient pas toutes imputables au gouvernement du colonel Boumedienne. Rien ne pourrait de toute façon permettre de parler de « relations privilégiées » avec la Police marocaine. Cependant, l'un des accusés du procès a été livré par les Algériens. Il s'agit de Mohammed Ramsis, inspecteur de police à Oujda qui, arrêté, avait réussi une première fois à s'évader et à passer la frontière. Il aurait tenté de se réfugier à Oran après en avoir averti le commissaire de cette ville. Il y aurait été immédiatement arrêté et transféré peu après à la police marocaine. Son extradition aurait été monnayée contre la livraison par le Maroc de deux opposants algériens. Selon les termes de l'accord il s'agissait d'une affaire qui devait rester strictement secrète, de police à police. Les deux Algériens auraient été immédiatement exécutés après leur retour. Si le gouvernement marocain n'a pas « tenu parole », c'est parce que Ramsis joue, dans l'acte d'accusation, un rôle éminent dans les liaisons entre l'organisation intérieure et Mohammed Basri. Ramsis figure parmi les 16 accusés présents qui risquent la peine de mort.

Interrogé sur cette affaire, l'un des avocats algériens présents au procès en tant qu'observateur, a répondu à un journaliste français qu'il ne pouvait s'agir que d'une initiative purement individuelle. On peut, au moins en douter. La question est posée.

rieur, toute tentative d'organisation politique (rappelons que pendant la même période le Parti de la Libération et du Socialisme d'Ali Yata a été interdit et Ali Yata lui-même incarcéré, que le secrétaire général de l'Union Marocaine du Travail, Mahjoub Ben Seddik, a été arrêté et condamné, que les journaux de l'Istiqlal sont constamment saisis, ceux de l'U.N.F.P. purement et simplement interdits, etc...); l'autre qui vise, à l'extérieur, l'activité politique des exilés marocains (en France également ; qu'on se souvienne de la tentative d'expulsion d'Hamid Barrada en février 1970, la mise en résidence surveillée de Mehdi Alaoui et les diverses brimades imposées à des Marocains en exil, lors de la venue d'Hassan II à Paris²).

L'accusation de complot est commode, car elle permet de réunir les rameaux épars de l'opération. Les activités des militants exilés serviront à étayer les accusations portées contre ceux de l'intérieur. Ainsi, par exemple pour la question des armes : celles qui figurent sur la table des pièces à conviction du tribunal, nous aurons l'occasion d'y revenir, sont aussi rares que dérisoires. Mais c'est, rapporte le P.V. de police, parce qu'un bateau d'armes, prétendument acheté en Espagne pour le compte de la résistance palestinienne et en fait destiné à la subversion marocaine, n'a pu être acheminé à destination à cause de l'arrestation de Mohammed Ajar et Ahmed Benjelloun. En attendant, nul n'a jamais retrouvé la cargaison, ni le bateau. Les P.V. de police, l'acte d'accusation, sont formels : il y a un complot. Encore faut-il s'entendre : pour la police, toute action politique qui remet en question le système politique ou l'ordre social est par définition un complot. Pour Marcellin, Mai-Juin 1968 était le résultat d'un complot. Oufkir ne raisonne pas autrement. Mais dans l'affaire de Marrakech les choses sont encore plus troubles. On a vu comment l'extradition d'Ajar était faussement présentée dans le procès-verbal, mais c'est chaque procès-verbal qu'il faudrait examiner en détail. A de rares exceptions près, on n'y trouve aucune mention de date ; les procès-verbaux de perquisition à domicile ont été signés en prison par les accusés qui n'y ont pas assisté ; les P.V. d'audition devant la police ont été remaniés après coup et antidatés, quand ils ne portent pas une signature fausse comme ce fut le cas pour l'accusé Hadj Aharbil ;

2. CF à ce sujet : « La Méditerranée des polices » T.M. mars 1970.

dans certains cas on trouve des accusés impliqués dans des actions alors même qu'ils sont déjà arrêtés. Infiniment plus grave : à chaque étape de l'enquête, l'intervention policière, provocation ou noyautage, apparaît à l'évidence. Mounadi, d'abord : quel rôle exact a-t-il joué ? Flic infiltré ou militant démoralisé utilisé comme agent provocateur ? Le procès ne nous apprendra certainement rien à ce sujet, sa déposition non plus : leçon trop bien apprise. On l'a vu, désarçonné par les questions de la défense, se contredire, au point que le président du tribunal a dû plusieurs fois intervenir, en lui relisant lentement sa déposition initiale pour qu'il puisse, en la répétant, tenir convenablement le rôle qui lui est imparti. Mais Mounadi n'explique pas tout.

Deux autres séries d'arrestations, en septembre 1970 et en décembre de la même année, ne doivent rien à ses déclarations. Si l'on en croit les P.V. de police, elles ont toutes deux commencé au hasard d'une interpellation de routine. Et nous devons, pour les croire, postuler la chance extraordinaire du commissaire Hamiani qui n'aurait d'égale que la frivolité désarmante des accusés. Deux exemples :

— Le 1^{er} septembre 1970, deux agents de police procèdent au contrôle banal d'une voiture mal garée. Pendant qu'ils demandent ses papiers au chauffeur, un individu s'approche et monte dans la voiture. Il porte une sacoche. Les policiers veulent en vérifier le contenu. L'individu en sort un revolver, le braque sur les deux agents qui le désarment. Le conducteur s'enfuit. On le retrouvera une semaine plus tard. Rien de plus facile : il avait en fuyant laissé ses papiers entre les mains des flics. Les deux militants arrêtés, Boujemaa Ben Brahim, Manouzi Lhoussine, figurent parmi les seize inculpés présents à Marrakech qui risquent la peine de mort ; ce sont donc des responsables importants. Avouez que le hasard fait bien les choses.

— Le 27 novembre 1970, un autre des principaux accusés, alors activement recherché par la police, Barakat Lyazid, est interpellé par une patrouille de police près du cimetière Ben M'sik de Casablanca. On le fouille : il porte une arme. Ce jour-là il avait rendez-vous avec un certain Moulay Abdallah, ancien militant du groupe de Cheikh-El-Arab³, qui lui avait

3. Cheikh-El-Arab, militant de la résistance impliqué dans le « complot » de juillet 1963 et condamné à mort par contumace à l'issue du procès. Il a

confié une arme à réparer. Le rendez-vous avait été reporté de deux jours. Moulay Abdallah n'y était pas. On ne l'a jamais retrouvé.

Que d'heureuses coïncidences... De deux choses l'une : ou bien l'organisation subversive et le complot sont ce qu'ils sont dans la thèse policière et il faudrait comprendre pourquoi les responsables d'une organisation révolutionnaire se font piéger aussi facilement, ou bien les P.V. sont faux, par mensonge ou par omission. Dans les deux cas, les récits précédents sont, pour le moins, invraisemblables ; dans les deux cas, en filigrane des rapports truqués, on entrevoit l'entreprise policière.

Le procès n'a pas d'autre base que ces procès-verbaux et les aveux extorqués pendant la « garde à vue » qui, pour certains accusés, s'est prolongée sept mois, dans les conditions que l'on imagine et que les inculpés ont, à l'audience, longuement décrites.

A quoi bon insister : le procès de Marrakech n'est pas l'aboutissement et la conséquence d'une enquête. L'investigation policière n'a d'autre but que de justifier l'existence du procès et d'en annoncer les conclusions. Comme en 1963, il fallait un grand procès politique, donc un « complot ». La réalité de celui-ci est parfaitement secondaire. Il s'agit d'une affaire politique et c'est la politique qui dirige. Voilà ce qu'il nous faut maintenant examiner.

*
**

Comme en 1963, le procès de Marrakech fait l'objet, au Maroc même, d'une publicité aussi abondante qu'inhabituelle eu égard à la discrétion coutumière des organes d'information du pouvoir pour tout ce qui touche à la politique intérieure du pays. Chaque jour la radio et la télévision rendent compte des débats. *Maghreb-Arabe-Presse*, l'agence officielle, publie quotidiennement un long bulletin intégralement reproduit dans *La Dépêche*, journal officiel du Palais. L'information officielle est passablement orientée, on s'en douterait, mais elle existe. De plus, les deux journaux

été abattu par la police à Casablanca en juillet 1964. Ce militant exceptionnel avait autour de lui un groupe d'hommes notoirement noyauté par la police. C'est entre autre par le biais de flics infiltrés dans l'organisation de Cheikh-El-Arab que l'affaire du « complot » de 1963 a été montée. On voit donc que le label attribué à ce Moulay Ahmed Abdallah d'ancien militant du groupe de Cheikh-El-Arab est rien moins que douteux.

autorisés de l'opposition, tous deux appartenant au Parti de l'Istiqlal, *Al Alam* en arabe et *L'Opinion* en français, relatent librement les audiences de Marrakech sans être systématiquement censurés⁴. Après cinq ans d'état d'exception, après la terreur policière qui a précédé, cette soudaine liberté, même si elle est très relative, a de quoi surprendre l'observateur. Elle va si peu de soi que les représentants officiels du gouvernement qui, dans la salle d'audience et dans les couloirs du palais, assurent — avec la plus grande courtoisie — l'« information » des avocats ou journalistes étrangers, ne cessent de la proclamer. « Au Maroc, disait un de ces hauts fonctionnaires, nous n'agissons pas comme dans d'autres pays qui connaissent ce genre de situation. Marrakech ne sera pas Yaoundé, Burgos ou Léninegrad. Ici les accusés et les avocats peuvent s'exprimer librement. Nous ne cherchons que la vérité dans cette affaire, notre justice est indépendante, n'importe qui peut assister au procès. » Certes, il faut faire la part des choses. La presse et l'information officielles ne cessent d'affirmer la culpabilité des accusés ; le ministre de la Justice, en réponse à une question orale sans débat, a lu devant la Chambre des représentants l'acte d'accusation en le reprenant totalement et sans aucune réserve à son compte. Il demeure que dans l'enceinte du tribunal les accusés peuvent parler et qu'ils ne s'en privent pas. Rarement interrompus par le ministère public ou le président, ils ont pu décrire en détail les conditions de leur détention par la police, les tortures auxquelles ils ont été soumis des semaines, voire des mois durant, et dont certains portent aujourd'hui encore la marque. Libéralisme dérisoire en même temps qui permet à des hommes incarcérés au secret depuis plus d'un an pour la plupart, sans illusion sur un verdict dont chacun pense qu'il est déjà décidé, de prendre la parole quelques dizaines de minutes, sous la surveillance constante des policiers qui après avoir été leurs tortionnaires sont aujourd'hui encore leurs geôliers. De légalité et de publicité, il n'en est question que depuis le 14 juin 1971. Tout ce qui a précédé, les arrestations, l'instruction militaire, l'instruction devant le tribunal de Marrakech, les tractations avec l'Espagne, les négociations avec l'Algérie et la Tunisie sont restées secrètes. Il n'est fait mention

4. Depuis le 14 juin, ces journaux ont fait l'objet, chacun, d'une seule saisie. *L'opinion* le 2 juillet, *Al Alam* le 8 juillet. Il ne semble pas que la mesure prise soit en rapport avec les comptes rendus du procès.

nulle part des conditions dans lesquelles ont été interrogés les accusés, des lieux où ils ont été détenus pendant toute la durée de la garde à vue. Tous les accusés qui ont pris la parole au Tribunal jusqu'à présent, affirment avoir été atrocement torturés. Pour certains d'entre eux, alors même qu'ils avaient déjà tout « avoué », les séances de tortures ont continué pendant des semaines dans les « villas » d'Oufkir. Un détenu, Moudjahid Kacem, est mort. « D'épuisement » dit le procès-verbal de police qui précise : « Moudjahid Kacem, traqué dans les trois refuges — Agadir, Safi et Boujad — où il pouvait se cacher, a fui et, en arrivant à Casablanca après avoir fait un détour par Khénifra et Meknes, a trouvé la police à son attente. Dans l'état squelettique où il était, harassé par les longs trajets qu'il venait de parcourir en si peu de temps et souffrant de maladie, il n'a pas été interrogé. Comme son mal persistait, il a été décidé son hospitalisation à Rabat où son décès devait survenir quelques jours plus tard. » Les précisions sont éloquentes : on ne l'a pas interrogé, certes, mais on a pris le temps de constater (au bout de combien de temps ?) que « son mal persistait » avant de le transférer à l'hôpital ; les silences du rapport le sont davantage encore : aucune date n'y figure, ni celle de l'arrestation, ni celle du transfert à l'hôpital. Des accusés affirment avoir rencontré Moudjahid Kacem en prison. Que croire ? Dans le contexte, il est en tout cas difficile d'accorder à la police d'Oufkir le bénéfice du doute.

Mais il y a plus grave. Les détenus présents à Marrakech, on l'a vu, ont été arrêtés à trois moments différents. De fait, depuis décembre 1969, au hasard du déroulement de l'enquête, plusieurs centaines d'arrestations, c'est-à-dire d'enlèvements, ont eu lieu ; de 800 à 1 000 selon les sources. Quatre cents « suspects » environ ont été libérés au cours de la procédure. Si on y ajoute les 193 accusés, nous sommes toujours loin du compte. Que sont devenus les autres ? Les pires rumeurs circulent à ce sujet. Le grand procès public ne nous a guère éclairci sur ce point⁵.

5. Faute de preuves, une indication. J'ai eu l'occasion, à Marrakech, d'interroger un haut fonctionnaire à propos des enlèvements, notamment de celui de Mohammed Lyazghi, dont la presse internationale avait beaucoup parlé à l'époque. On m'a répondu : « De quoi vous plaignez-vous, il est vivant. »

**

Le Palais Royal a délibérément choisi de faire ce procès et de le conduire ainsi, avec un respect relatif de la légalité formelle et un évident souci d'en assurer la publicité. Certes, l'objectif est clair : décimer une partie de l'opposition ; mais cela ne va pas sans contradictions. Il faut que le prétexte du complot demeure, donc qu'il soit au minimum crédible ; car le régime, qui a une longue pratique des « complots », sait d'expérience que l'accusation peut lui être aisément retournée et qu'on peut tout autant en retour l'accuser de déguiser par ce biais un procès d'opinion.

L'intention n'est d'ailleurs guère douteuse quand on voit sur le banc des accusés Mohammed Lyazghi, dont les P.V. de police eux-mêmes ne disent quasiment rien, mais sur qui reposait une partie considérable de l'organisation de l'U.N.F.P. Pour rendre crédible la culpabilité des accusés, il faut donc désamorcer l'attaque en retour, travailler l'opinion par une information massive, quitte à devoir supporter — momentanément — deux journaux d'opposition, dont l'existence même sert en outre à la manœuvre. L'un des représentants gouvernementaux confiait aux journalistes pendant une suspension d'audience : « Au fond, ce que nous reprochons à ces hommes, c'est d'avoir voulu régler par la violence, avec une organisation secrète et des méthodes de travail clandestin, des questions qui doivent se débattre au grand jour. » Et il ajoutait : « S'ils avaient eu le courage d'exprimer leurs opinions dans un journal, ils ne seraient pas poursuivis aujourd'hui. Mais s'ils ne l'ont pas fait, c'est parce qu'ils savent bien qu'au Maroc personne ne les suivrait. Leur attitude est celle de gens désespérés de n'être suivis par personne ». Malheureusement pour la thèse officielle, cette déclaration venait après l'audition de Habib Forkani, ancien directeur du journal en arabe de l'U.N.F.P., *Al Mouharrir*, interdit par le régime. Mais la parade n'est pas pour autant de pure forme. Le Palais a besoin de cette démonstration de légalité, non seulement pour améliorer, à l'étranger, une image de marque sévèrement ternie par les événements de ces cinq dernières années de monarchie absolue, mais encore et surtout pour résoudre des contradictions de plus en plus conflictuelles au sein même de l'appareil gouvernemental. Un examen très rapide de cette situation politique va

nous permettre de comprendre quelle est la fonction assignée à ce procès.

Depuis juillet 1970, le roi a mis fin au régime de l'état d'exception qui régnait au Maroc depuis la sanglante répression des émeutes de Casablanca en mars 1965, et durant lequel toutes les libertés publiques étaient suspendues. Le royaume est désormais doté d'une Constitution dont Maurice Duverger, qui s'était montré favorable à la Constitution de 1962, a écrit qu'« elle revient à une monarchie quasi-absolue, qu'elle s'efforce de camoufler derrière l'apparence d'une pseudo-représentation nationale ». Elle a été adoptée par référendum avec un tel score que les hauts responsables du régime en étaient gênés pour proclamer les résultats (98,7 % de *oui*, malgré la prise de position en faveur du *non* de toutes les organisations nationales et progressistes, notamment de l'Istiqlal et de l'U.N.F.P.) Quant à la Chambre des représentants, boycottée par les opposants au référendum, « élue » par des électeurs fantômes, en fait désignée par les services du ministère de l'Intérieur, elle n'est guère que la chambre d'enregistrement des volontés du Palais. L'humour marocain colporte que si pour l'Aïd El Kébir le mouton est trop cher, c'est parce que tous les moutons du Maroc sont à la Chambre des représentants. Les représentants ne représentent rien ; tout le monde le sait, au Maroc et à l'étranger. Mais ce qui pourrait n'être que gênant pour l'amour propre de S.M. Hassan II est en fait le signe d'une crise interne autrement grave. Car le pouvoir sans frein de l'autocratie n'est pas sans fissures ni sans contradictions. A défaut de les découvrir à Marrakech, c'est au Palais et au gouvernement qu'on trouvera les hauts lieux des complots et des intrigues. Tout le monde y complotte contre tout le monde. La police, les polices, l'armée, les ministres, l'entourage du roi, les grands commis, chacun joue sa carte, s'enrichit par la spéculation et la corruption ; chacun a peur aussi, et se méfie. Récemment encore quatre ministres et quelques hauts fonctionnaires ont été limogés à la suite d'une énorme affaire de corruption qui n'épargnait pas le Palais royal. Mesure purement symbolique : les personnages en question n'ont pas été inquiétés le moins du monde. Pendant ce temps le Maroc régresse en valeur absolue. Littéralement le pays s'appauvrit ; l'économiste marocain Lahbabi parlait fort justement d'un « pays en voie de sous-développement ». Ce n'est pas la sécurité intérieure de l'État

qui est atteinte, c'est l'État lui-même qui se désagrège, peu à peu réduit à son seul appareil répressif que dirige au sommet le général Oufkir, le ministre tout-puissant. Dans cette situation le roi, s'il reste le maître, peut tout aussi bien devenir l'otage⁶. L'opposition qu'il a tout fait pour liquider manque désormais au jeu politique intérieur. Il faut au régime, sinon une politique, du moins des hommes de rechange. Où les trouver, sinon dans l'opposition ? Une opposition qui regroupe désormais toutes les forces du nationalisme marocain. En effet, la grossièreté des manœuvres électorales de l'été 1970 a précipité le vieux parti de l'Istiqlal — la fraction conservatrice du mouvement national — dans le camp des adversaires du pouvoir, aux côtés de l'U.N.F.P. Les deux partis ont fondé ensemble, il y a un an, un Front Patriotique, *Al Koullah Watania*, qui, malgré des capacités d'initiative bien réduites, témoigne de l'échec de la tentative d'ouverture politique du Palais. Ce Front, réduit aux états-majors qui le composent, n'a pas réalisé les espoirs que sa création avait suscités ; en un an il n'a à son compte aucune initiative politique de masse, et son programme constitutif n'a inspiré aucun travail en profondeur au sein de la paysannerie ou du prolétariat marocains ; ainsi limitée la *Koullah* demeure fragile. Les hommes du Palais ne la croient pas exempte de contradictions internes dont ils pensent pouvoir tirer parti. La façade démocratique du procès de Marrakech a donc, dans ce contexte, un double rôle : signifier, de la part du pouvoir, qu'on entend « jouer le jeu », respecter la légalité et permettre dans certaines limites l'expression d'une opposition qui ne remettrait pas le régime en question, et, d'autre part, mesurer les intentions de l'opposition, sa cohérence interne et ses capacités de composition. Un procès ouvertement truqué, un procès où la défense se trouverait incapable de remplir sa mission aurait cimenté l'unité de toutes les forces de l'opposition. Au contraire, le respect des droits des accusés, la publicité faite autour des débats de Marrakech, favorisent les tentations centripètes. Dès l'instant où les conditions du procès n'imposent pas une solidarité de principe, le champ des manœuvres s'élargit. Rien ne permet de supposer que les calculs du Palais se vérifieront. Rien ne permet non plus d'en exclure l'hypothèse. Au procès même, ni la défense, ni les

6. Sur tous ces aspects, que nous évoquons ici très rapidement, nous reviendrons en détail dans un prochain article des T.M.

accusés, n'ont jusqu'à présent mis formellement le régime en accusation. Il est encore trop tôt pour en juger ; la suite des débats permettra de clarifier les options politiques en présence.

Si même le calcul précédent est, dans tous les cas, fort hypothétique, ce qui l'est moins, c'est la nécessité où se trouve la monarchie marocaine d'assurer coûte que coûte sa survie. La cuisine interne ne concerne que la classe politique ; la publicité faite autour du procès vise l'ensemble du peuple marocain. En faisant du procès une grosse affaire publique, le pouvoir royal tente d'accréditer l'idée de sa puissance et de la puissance de son appareil policier. Il veut faire peur. L'incohérence apparente des rapports de police trouve ici sa raison d'être. Peu importe que l'accusation de complot soit ou non fondée, il suffit de montrer que toute tentative de maintenir une organisation politique en dehors de l'orbite du Palais est non seulement réprimée mais vouée d'avance à l'échec, que la police sait tout, voit tout, intervient où elle veut et quand elle le veut. Si même l'accusation s'avérait exacte, le régime ne risquait pas grand chose dans l'affaire. L'examen des armes retenues comme pièces à conviction en est une preuve supplémentaire. Quelques pistolets, d'un modèle ancien, deux grenades, une mitrailleuse, une bombe lacrymogène : voilà tout l'arsenal du complot. D'où viennent les armes ? A l'évidence du temps de la lutte de Libération, et elles n'ont manifestement pas servi depuis. Pendant la seconde semaine d'audience, on a ainsi présenté avec beaucoup d'emphase la bombe lacrymogène. Or il a été prouvé, après examen, que le corps de la bombe datait de 1936, la goupille de 1940 et le détonateur de 1954 ! Le président du tribunal a assuré que cette pièce de musée fonctionnait parfaitement. On ne demandait qu'à le croire ; malheureusement il avait fait procéder au désamorçage de l'engin sans juger utile de dresser un procès-verbal de l'opération. Détail secondaire, mais significatif pour apprécier la valeur de l'arsenal qui nous est présenté. Il est difficile de penser que nous avons là sous les yeux l'armement d'une organisation secrète qui prépare la révolution au Maroc. De plus, même s'il y a eu « complot », il n'y a pas eu le moindre début de commencement d'exécution. Autrement dit, il s'agit bien de répression préventive ; En prévision de quoi ? De ce « complot » ? Allons donc ! La police savait tout, par Mounadi et tous ceux qui ont fait le même travail aux différents stades de l'en-

quête. Elle n'avait qu'à attendre. Le procès, ou plus exactement l'opération politique en cours vise donc un autre objet.

La crise sociale au Maroc a atteint un degré tel que tout désormais peut arriver. Le recours à l'action violente est le seul possible, pour les paysans spoliés de leur terre par la spéculation foncière, pour les ouvriers privés de leur emploi par la fuite des capitaux, pour les jeunes (50 % de la population a moins de vingt et un ans) chassés de l'école et réduits au chômage. Le spectre des émeutes de Casablanca en mars 1965 hante le régime. Chaque mois, dans une région ou une autre, un mouvement de révolte éclate. Grèves sauvages dans les mines, occupation des terres par les paysans, grèves successives dans les lycées et les universités, ont marqué toute l'année dernière. De tous ces faits, la presse ne parle jamais. Il y a pourtant des exceptions. Le pouvoir n'a pas pu cacher, par exemple, une révolte paysanne dans le Gharb en décembre dernier. Pour s'opposer à l'appropriation des terres par des grands féodaux, des paysans des Ouled-Khalifat, dans la province de Kénitra, ont tenté d'occuper le domaine. Les C.M.I. (l'équivalent de nos C.R.S.) sont intervenus. Bilan : six morts avoués par le communiqué officiel (20 selon des sources sûres). Plus récemment encore, à Rabat cette fois, à l'occasion d'une manifestation étudiante, près de la Cité Universitaire, la police tire : trois blessés graves. Ce sont là les faits *publiquement* connus. Il y a tous les autres. Il ne s'agit ici que de mouvements sporadiques, sans liens entre eux : révoltes physiques, brutales, immédiates, face à la spoliation, à la misère, à l'arbitraire. Les accusés de Marrakech n'y ont évidemment aucune part et les faits qui leur sont reprochés n'ont aucun rapport avec ces mouvements ; mais ils font partie aussi de ces paysans pauvres, de ces ouvriers, de ces chômeurs, de ces étudiants en lesquels la population marocaine peut se reconnaître. La seule existence d'une organisation, aussi rudimentaire soit-elle, constitue pour le régime une menace : celle de fournir à toutes les révoltes éparses un principe unificateur, une expression commune, une liaison politique organique.

Nous avons affaire, ne l'oublions pas, à un régime policier, ayant une vision policière de l'histoire et ne s'embarrassant pas de subtilités idéologiques. La juxtaposition des faits suffit à la logique policière pour opérer sa démonstration. D'un côté des révoltes, dont nul ne peut prévoir où et quand elles se produi-

ront, sinon qu'elles sont toujours et partout en germe ; de l'autre des hommes qui s'organisent à des fins politiques et parmi eux des militants au passé nationaliste prestigieux, Basri, Bounaïlat (Ajar), Jebli, Bensaïd, Sebatta dont les noms ont au Maroc valeur de symbole. Dans la réalité, les choses sont probablement infiniment plus complexes. Pour la police et le Palais, cela suffit : il faut frapper et frapper fort, à la tête, moins pour juguler les révoltes possibles et qui de toute façon auront lieu, que pour les réduire d'avance au désespoir en montrant qu'elles sont fatalement sans issue.

**

Quand on parle de démocratie et de légalité, celles-ci ne dépassent pas les limites du tribunal. Des militants révolutionnaires marocains en font aujourd'hui l'expérience. Pour avoir distribué des tracts à Marrakech dénonçant la « politique des barrages » — c'est-à-dire la spéculation foncière —, l'augmentation du coût de la vie, le procès des 193, ils sont en ce moment même en prison, et ils risquent une peine de deux à cinq ans d'emprisonnement. Il s'agit de militants très jeunes (moyenne d'âge : 20 ans). On ne leur reproche pas seulement d'avoir fabriqué et distribué des tracts — ce qui est déjà au Maroc un délit selon une loi *française* de 1935 dont seul le préambule a été modifié en 1969 — mais aussi d'attaquer le régime dans ces tracts et de vouloir reconstituer un parti dissous (en l'occurrence le P.C.M.) parce qu'ils proclament la nécessité pour le peuple marocain de se doter d'une authentique organisation révolutionnaire. Mais, encore une fois, la police n'entre pas dans ces détails. Ces arrestations, qui datent du 3 juin 1971, précédées par d'autres à Fès et à Rabat notamment mais qui n'ont pas été suivies d'inculpations, montrent que la lutte politique au Maroc, même à l'état embryonnaire, est en train de prendre un nouveau cours.

A terme, la double politique du Palais, parade légaliste et intimidation policière, risque de connaître un échec définitif. Nous n'en sommes pas là. Mais dès à présent il lui faut jouer serré, d'autant plus qu'Oufkir et ses hommes sont tout autant capables de servir d'arbitre aux conflits internes et les plus à même de profiter d'une crise du régime.

Le roi bénéficie évidemment de l'atonie de l'opposition tra-

ditionnelle. Victimes de la répression depuis presque dix ans, les forces progressistes marocaines n'ont pas non plus trouvé la réponse politique de masse aux manœuvres du pouvoir et à la terreur policière. L'opposition n'est guère sortie d'une stratégie de groupe de pression « au sommet », assignant comme fin à l'action politique, quelle qu'en soit la forme, des négociations avec le Palais.

Les accusés que l'on juge à Marrakech, par leur extraordinaire courage et par la fermeté dont ils font preuve face au Tribunal témoignent du potentiel et de la qualité des militants dont disposent les forces progressistes marocaines. Pour eux la situation est encore celle des années 1950. Comme alors, ils sont prêts à donner leur vie pour assurer l'indépendance et la prospérité de leur pays. Les conditions du combat d'aujourd'hui sont-elles encore celles de la lutte pour la Libération nationale ? Quelles sont les conditions et la stratégie des luttes révolutionnaires dans le Maroc de 1971 ? En filigrane du procès de Marrakech et de l'enjeu politique qu'il représente, ce sont ces questions décisives qui se trouvent posées.

Marc Kravetz
(8 juillet 1971)

(A suivre)

*

**

Cet article allait être remis à l'imprimerie quand nous avons appris dans la soirée du 10 juillet la tentative et l'échec en quelques heures d'un « coup d'état militaire » au Maroc. Dans l'état actuel des informations il est, bien sûr, impossible de conclure, sauf à confirmer ce que nous écrivions et ce que tous les Marocains savent : la division profonde qui existe au sein de l'armée comme au sein de tout l'appareil d'État marocain. Le pourrissement et la corruption ont maintenant atteint tous les niveaux de la monarchie. De nombreux jeunes officiers supportent mal d'être les garants et finalement les défenseurs d'un ordre social qui consacre la déchéance politique, économique et sociale

de leur pays. Ce n'est pas la première fois qu'on assiste à des tentatives de rébellion militaire. La dernière en date s'est produite peu avant l'ouverture du procès de Marrakech dans une caserne du Sud. Un groupe d'officiers ont finalement déserté après que les hommes d'Oufkir soient venus y rétablir l'ordre. La police a reçu mission de les retrouver. Mais comme l'État-Major n'a pas voulu révéler qu'il s'agissait d'une révolte dans l'armée, le ministre de l'Intérieur a prétexté de l'« évasion » de Mohammed Ajar de la prison de Marrakech pour justifier de vastes rafles policières à Casablanca et dans la région. Le mensonge a été suffisamment bien gardé pour que le procureur du roi à Rabat s'enquiert à Marrakech de la présence ou non d'Ajar en prison¹.

Dans l'un des procès-verbaux de police, il est reproché à un inculpé, Ramsis, inspecteur de police à Oujda, d'avoir transmis à Basri les noms des « militaires qui ont été exécutés ou qui ont pris la fuite pour avoir trempé dans des affaires de subversion », ce qui confirme définitivement toutes les rumeurs qui circulaient au Maroc sur des mouvements au sein de l'armée et la répression immédiate dont ils font l'objet.

Ce qui s'est passé au palais de Skhirat le 10 juillet n'a donc rien d'étonnant. Nous ne savons encore rien du mouvement responsable de cette tentative. Ce que nous constatons en revanche, c'est qu'Oufkir voit sa position renforcée à l'issue de l'événement. Une fois de plus il s'est imposé comme l'indispensable « sauveur » de la Monarchie et ce dans un moment où, nous l'avons vu, le déroulement du procès pouvait être l'occasion pour le Palais de rechercher certains contacts dans les milieux de l'opposition marocaine. Provocation ? Manipulation d'une révolte authentique d'élèves-officiers ? Il ne faut rien exclure. Dans tous les cas les masses marocaines ont été tenues en dehors de ce mouvement. Il est significatif que les « insurgés » qui tinrent plusieurs heures l'antenne de la Radio-Télévision marocaine n'aient pas un seul instant fait appel au peuple. Le mouvement qui s'est produit, quelle que soit la part possible de la provocation, se situe dans le cadre du système. Conséquence des contradictions de plus en plus exacerbées au sein même des

1. Celui-ci est enfermé à Marrakech dans un cachot, où il est seul et enchaîné jour et nuit...

forces du pouvoir, règlement de comptes entre les différents clans de l'entourage royal : c'est du pareil au même. Rien n'a changé au Maroc et rien ne pouvait changer, même dans l'hypothèse hautement improbable où les jeunes militaires auraient réussi leur coup, à moins d'une intervention des ouvriers, des paysans, des jeunes chômeurs, des lycéens et des étudiants progressistes, qui sont jusqu'à présent interdits de parole sur la scène politique marocaine.

L'événement sanglant du 10 juillet n'est qu'un signe supplémentaire de la crise politique. Il annonce vraisemblablement une aggravation de la terreur policière. Il y avait Oufkir et les autres ; il n'y a plus qu'Oufkir doté de tous les pouvoirs : le champ des manœuvres possibles se rétrécit d'autant. Autre leçon qui ne manquera pas d'être tirée : il n'y a pas non plus de « solution » militaire au Maroc. Les complots et les putsches qui sont la loi des régimes pourris de l'intérieur n'ont jamais rien changé à la nature même du système. Certes le couple Hassan-Oufkir vient de prouver une fois de plus qu'il savait déjouer les complots. Mais c'est une victoire à leur mesure, la seule qu'ils peuvent remporter, parce que le complot, surtout quand on le foment, fait partie de la loi du régime. Mais c'est aussi une victoire qui coûte cher, car elle force le Palais et son ministre à dévoiler leur isolement et leur faiblesse fondamentale. Décidément, de Marrakech à Skhirat, le temps des illusions est bien fini au Maroc.

M. K.

(11 juillet 1971)